



Laboratoire d'analyse

Rapport d'analyse N° 2020EP002522-0

Edité le : 29/09/2020 Page 1 sur 2

REINHART Laure
SDEA
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM
BP 10020
67013 STRASBOURG

Identification dossier :	EP2009.3
Identification échantillon :	2020EP002522
Nature :	Eau de consommation
Périmètre :	SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS
Point de prélèvement :	RESEAU MULHAUSEN(670000003841)
Adresse du prélèvement :	3 rue de la mairie, cuisine
Type de contrôle :	Autocontrôle programmé
Prélevé par :	*Damien STEINER (laboratoire), le 23/09/2020 à 9 h 45
Echantillonnage :	FD T90-520
Type de prélèvement :	Robinet
Flambage :	<input checked="" type="checkbox"/>
Réceptionné le :	23/09/2020 à 13 h 25
Température à réception :	4.2 °C
Date de début d'analyse :	23/09/2020 à 13 h 25

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références de qualité
--------	------------------------	-----------	-------	----------	------------	--------------------	-----------------------

Mesures sur le terrain

*	pH in situ	8,4	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ	18,4	°C	Thermométrie	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C	183	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Damien STEINER, le 23/09/2020

Analyses microbiologiques

*	Bactéries coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	
*	Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	18	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	22	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Delphine LEROY, le 28/09/2020

Rapport d'analyse N° 2020EP002522-0

Edité le : 29/09/2020 Page 2 sur 2

Identification échantillon : 2020EP002522

* identifie les seules prestations couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée. n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance par un laboratoire accrédité Cofrac (cf. «observation»).

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

Déclaration de conformité (*) : Eau conforme aux limites de qualité de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. Eau ne respectant cependant pas les références de qualité en raison d'une conductivité inférieure à 200 $\mu\text{S}/\text{cm}$.

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,
Responsable de service
le 29/09/2020

